L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
JEUDI, 31 JANVIER 1889.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Français nouvellement arrivé, âgé de 30 ans, ex-lieutenant d'infanterie, ex-chambrier, connaissant la cuisine et le jardinage, désire se placer dans une bonne maison bourgeoise. Bonnes références. S'adresser aux initiales C. L. rue Madison, 11. 30 jan—1f

DEMANDES.

ON demande—Une cuisinière blanche. Française, pour une petite famille; doit fournir des recommandations. S'adresser No 314 rue St-Charles, coin Clio. 30 janv—3f

UNE dame de la campagne demande une personne sérieuse comme femme de ménage et comme française parlant bien. Ecrire, avec références, A. M. Box 3246 P. O. 30 jan—2f

A VENDRE.

A VENDRE—Pour cause de maladie et désirant se retirer des affaires, on vendra un café et pension S'adresser à la barre "B," bureau du journal. 31 janv—1sem

A LOUER.

A LOUER—Ecurie encoignure Broad et Onzaga, place pour 37 têtes d'animaux, avec maison de résidence attenante à la vacherie. S'adresser sur les lieux.
9 déc—10f—jeu et dim

No. 23,176.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division B.

Succession de William Seiferth et femme.

ATTENDU QUE Mme PHILLIPINE WAGNER, résidant à Durkheim, Allemagne, tutrice de ses enfants mineurs, Maria Mess Seiferth, Johanna Seiferth et William Seiferth, a été adressée à cette cour pour être autorisée à prendre possession des biens appartenant à ladite mineure et les transporter de l'Etat de la Louisiane à Durkheim, Allemagne.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner de produire dans les trente jours qui suivront la première publication de cette annonce, les raisons pour lesquelles la demande de ladite tutrice ne serait pas agréée.

Nouvelle-Orléans, 23 janvier 1889.
HUGHES J. LAVAGNE,
Député Greffier.
25janv—1f p sem en 30j

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Adolphe Emile Schei-

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. Division B. No 25,966.—Les créanciers de la succession ci-dessus sont prévenus de se faire connaître et de présenter un compte de leurs réclamations respectives, ainsi que les titres sur lesquels elles reposent, au bureau de A. L. Lissot, avocat, No 52, rue Bienville. Les créanciers de ladite succession sont invités à se rendre au susdit bureau et à acquitter le montant de leur dette.

CHARLOTTE TROUILLY,
Veuve de A. E. Scheidecker,
31 jan—31—1, 2 fév. Administratrice.

Succession de Luigi Izzo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,862—Division C. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John B. Vinet, administrateur public et dation testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS,
31janv—31—5 févGreffier.

Succession de Ann Thiel, née Comptin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,932—Division E—Attendu que Mathilda Thiel, veuve de E. J. Ewert, a présenté une requête à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Ann Thiel, née Comptin, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
22janv—22 27 31

Succession de Joseph Beloom.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 26,015—Division D—Attendu que Alix Rixner, veuve de Joseph Beloom, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Beloom, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.
E. A. LUMINAIS. Greffier.
26 janv—26 30—3 fév

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—F. F. Fernandez de Trava vs. ses créanciers—No 25,930—Division D—Pour la Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Francis F. Fernandez de Trava, soit et est par la présente acceptée par la cour et homologuée par ses créanciers, et il est ordonné, qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Joseph Duvigneaud, notaire public, No 77 Carondelet, en cette ville, le LUNDI, 4me jour de février 1889, à 11 heures p. m., afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, et qu'il pourrent leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de ce dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents aux présentes.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
23 janv—3 f an 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Fred. V. Clerc vs ses créanciers—No 25,844. Division "D"—Ordre de Cour—Sur la requête des propriétés de Frederick V. Clerc, soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et qu'une réunion de ses créanciers soit convoquée et tenue pardevant Duvigneaud, notaire public, en cette ville, No 29 rue du Camp, le LUNDI, 11e jour de février 1889, dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, afin qu'un syndic et curateur sur toutes matières qui pourraient leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de ce dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents, et que Charles R. Rice, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents aux présentes.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier
23 janv—3 f an 4 fév

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Marcil, le sieur Jean Baptiste Thiel, résidant, l'Honorable Albert Voorhies, juge.—No 25,301.—Sur motion de W. Handlin, avocat de la demanderesse, le pétitionnaire ayant produit les preuves justifiant la demande de la plaignante.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le juge ci-dessus ait donné défaut contre le défendeur, le 27 novembre 1888, soit maintenant confirmé et fait final, et que conformément il y ait jugement en faveur de la demanderesse, Mme Elizabeth Hoyle, et contre le défendeur, William D. Hoyle, son mari, décrétant une dissolution de la communauté existant entre eux et séparation de propriétés, et tous les frais de la charge du défendant.

(Signé) A. LESSEPS.
29déc—29 jan15 fév15 Député Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans—Joseph Christina vs. ses créanciers—No 25,281—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph (Giuseppe) Cristina soit et est par la présente acceptée par la cour et homologuée par ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion de ses dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Ferdinand Hiriart, notaire, le 14ème jour de février 1889, à 11 heures a. m., dans le but de délibérer sur la pétition, et pour statuer en affaire, faite par l'inviolable pour l'acceptation de la cession de ses biens, pour nommer un syndic et le libérer de son office, et voter sur toute autre affaire qui pourraient être présentées devant eux; et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne et les biens de dit insolvable soient suspendues, et que W. O. Hart, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle-Orléans, 10 janvier 1889.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
13 jan—3f an 14 fév

A TRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et renouvelée par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 3 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres mois de l'année, et ont toujours lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons par les présentes que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Ewell
COMMISSAIRES.

Grand Tirage Mensuel,

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS,

MARDI, 12 FEVRIER 1889

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
1 Lot de	10,000,	10,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300,	30,000
100 Lots de	$200,	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100,	99,900
3,134 Lots ce montant à		$1,034,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots et leurs deux dernières chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

Les Frais à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser en soussigné. Votre écriture devra être distincte et le département bien indiqué. On s'assurera service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein.

Mandats par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à mes frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresse sur lettres enregistrés
la New Orleans National Bank,
New Orleans, La.

REMARQUE—Vous qu'un dollar est le Prix de la plus petite fraction d'un billet émis à chaque tirage. Tout billet offert en notre nom à un prix moindre est contrefait ou sans valeur.

RAPPELEZ VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président et une fonction dont les détenteurs de billets choisissent eux-mêmes parmi les trois noms les plus élevés. Notez-vous donc des contrefaçons et ces mêmes noms.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE:
A. J. Bruning vs Peter Kiernan.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 17,565—En vertu d'un writ de fieri facias contre le Daily News Publishing Company, garnishees, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74, rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 11 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Le terme non expiré du bail du local No 139 rue Poydras, le dit bail étant pour le terme d'un an, commençant le 1er jour de septembre 1888 et expirant le 31me jour d'août 1889 pour un loyer annuel de quatre cent quatre-vingt dollars chacun, payable le premier jour de chaque mois, conformément à un acte sous seing privé de Jas. E. Fendergast à Peter Kiernan, comme président, et le droit d'occupation conformément au dit bail.

2° Et tous les droits titres et intérêts du Daily News Publishing Company et dans une fonte de caractère brévière réclamée par le dit Daily News Publishing Company et saisie entre cette W. A. Kernaghan. No 25 959 du Dossier de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 janv—30—fév 4 8 11

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession d'Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 21,937—En vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain morceau ou portion de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, située dans l'Iliet No 818, borné par les rues Murat, Gasquet, Olympia et Court, à une distance de 93 pieds 2 pouces et 2 lignes de coin des rues Murat et Gasquet, et contenant 3,000 pieds de terre à une façade de 26 pieds 9 pouces et 6 lignes sur la rue Gasquet—la profondeur de la dite portion de terre à prendre sur 93 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout situé mesure et contenu cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les constructions y situé et y étant érigées, située dans l'Iliet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'angle sud-ouest des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 juin 1852, 93 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout situé mesure et contenu cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

2e Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les constructions y situées et y étant érigées, située dans l'Iliet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'angle sud-ouest des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 21 juin 1852, 93 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout situé mesure et contenu cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

3° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les constructions y situées et y étant érigées, situées dans l'Iliet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'angle sud-ouest des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 10 juin 1852, 93 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout situé mesure et contenu cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

4° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les constructions y situées et y étant érigées, situées dans l'Iliet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'angle sud-ouest des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 10 juin 1852, 93 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout situé mesure et contenu cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les constructions y situées et y étant érigées, situées dans l'Iliet numéro 508, borné par les rues St-Louis, Scott, Conti et Cortez, dans le deuxième district de cette ville, formant l'angle sud-ouest des rues St-Louis et Scott et mesurant, conformément au dit plan fait par Arthur de Armas, député-voyer de ville, en date du 10 juin 1852, 93 pieds 2 pouces et 2 lignes sur une ligne parallèle à la rue Murat, et la profondeur sur la ligne parallèle à la rue Gasquet étant de 109 pieds 8 pouces et 5 lignes, le tout situé mesure et contenu cinq lots désignés par les Nos 10, 11, 12, 13 et 14.

Les terrains ci-dessus sont en mesure américaine et entre lignes parallèles, d'après des plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, et le balance en paiements égaux, à 1 et 2 ans, avec hypothèque sur le même bien. Acte et toutes les charges de garantie passés. Dix pour cent comptant payé sur les lieux, et l'acquéreur assumera les taxes de 1889, en outre du prix d'adjudication.

Actes de vente pardevant Frederick Delbel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
27 janv—27—3 10 17 24 fév—2 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Albert Mackie vs. Robert Albrecht.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 25,671—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique au Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 2 février 1889, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre situés dans le Faubourg Duroyé (Duverge), sur la rive droite du fleuve Mississippi, dans cette ville, désignés comme lots numéros Vingt-Trois et Vingt-Quatre de l'Iliet numéro Trente-Sept, qui est borné par les rues Marais, Market, Jackson et Roman, conformément à un plan dressé par A. D'Hémécourt, ingénieur civil, le dix septembre mil huit cent quarante-huit, déposé à l'Etude de M. E. Caire, ancien notaire en cette ville, comme plan numéro Cent Quatre-Vingt Quinze dans le Livre de Plans numéro Trois. Ces dits lots mesurent, ainsi que le plan français, chacun trente pieds et un pouce de face à la rue Madison, sur une profondeur de cent cinquante pieds et un pouce, entre lignes parallèles. Ensemble avec toutes les bâtisses, droits, voies et privilèges qui y appartiennent. Acquis par le feu Robert Albrecht comme suit: Le lot numéro Vingt-Trois, d'Alfred Robelot, par acte passé pardevant H. P. Caire, notaire, le 26 novembre 1856, et le lot numéro Vingt-Quatre, de la même personne, par acte passé pardevant le même notaire le 5 janvier 1857.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
2janv—2 9 16 23 30—4 fév 2

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de meubles, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, action, etc.

Jos. H. Wilmuth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 25,936—En vertu d'un ordre de vente daté 19 janvier 1889, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 276 rue Julie.

4 muiets, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de terre glaise, 2 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Tailors and Lumbermans Exchange.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 janv—30 25 31

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété faisant face au Canal Verret. Succession de Harry Taliaud.

Cour Civile de District—Dossier No 25,896.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau: Bienville et Passage de la Bourse—Le SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date de 10 janvier 1889, les propriétés suivantes, savoir—

Huit portions de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans la Seconde District de cette ville, dans l'Iliet numéro 508, borné par les rues Robertson, Clouet, Roman et Marais, désignées par les Nos 29, 29 bis, 30, 30 bis, 31, 32, 33 et 34.

La portion No 29 mesure 503 pieds de face au Canal Verret, 1110 pieds sur la ligne parallèle au Southern Pacific Railroad, et 900 pieds de large sur une ligne et 900 pieds sur l'autre.

La portion No 29 bis mesure 1830 pieds de face au Canal Verret, 1223 pieds sur une ligne parallèle au Southern Pacific Rail Road, sur 870 pieds de large sur une ligne et 9.0 pieds sur l'autre ligne opposée.

La portion No 30 mesure 2872 pieds de face au Canal Verret, 3047 pieds sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 29 bis et 448 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 30 bis mesure 5000 pieds de face au canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 448 pieds sur la ligne attenante à la portion No 30 et 538 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 31 mesure 4800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 670 pieds de large sur la ligne contiguë à la portion No 30 bis et 629 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 32 mesure 4702 pieds de face au canal Verret même dimension sur la ligne du fond, 629 pieds sur la ligne attenante à la portion No 31 et 716 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 33 mesure 3800 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 716 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 32, et 1368 pieds sur la ligne opposée.

La portion No 34 mesure 2276 pieds de face au Canal Verret, même dimension sur la ligne du fond, 1368 pieds sur la ligne contiguë à la portion No 33, et 1746 pieds sur la ligne opposée et faisant face au Bayou Barataria. Le tout plus ou moins. La propriété ci-dessus décrite sera vendue en bloc.

Le plan sera exhibé à la Bourse.
Conditions—Comptant.
Arpentage pour Oct. de Armas, notaire. 29janv—29 fév2 9 16 23 mars2

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de syndic.

Un bon cheval, brûleurs à café, fontaines, grande théière ornementée.

Dans l'affaire de Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No 25,503—Cour Civile de District.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS, encanteurs—Bureau: No 176 rue Commune—VENDREDI, 8 février 1889, à 11 heures a. m., sur les lieux à l'encoignure des rues Chevalier et Dorgenois, il sera vendu à l'enchère publique, le tout dépendant de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District. Division C, daté 21 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

Un bon cheval, deux brûleurs à café, théière et deux fontaines.

Conditions—Comptant sur les lieux.
24 janv—24 25 26—2 8 fév

ANNONCE JUDICIATRE.
VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence A deux étages bien situés. Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de
Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Groger G. Friedrichs, Encanteur—Bureau: No 176 rue Commune.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence**, coin audessus des rues **Ursulines** et **Dorgenois**, de construction récente, avec terrain en portion de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Iliet No 342, borné par les rues Dorgenois, St. Philippe, et Ursulines, compté de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 60 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées, dans cette bâtisse moderne nouvellement bâtie en brique à deux étages, recouverte en ardoises, ayant un grand magasin, boutique, cave, etc., à l'avant, au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée au-dessus, cuisine et chambres à manger, à l'arrière, et autres dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux achalandées de cette ville, au coin de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Cette offre sera faite en bloc en occasion ou comme placement sûr ou pour une grocerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui lui est contigu, situé au coin de la rue Dorgenois, comme il se trouve situé maintenant dans le nouveau Mississippi entre le Canal Harvey et le village de Verbena, propriété de Jos. Comes.

Conditions—Comptant sur les lieux.
O. V. WAGGNER,
Shérif de la Paroisse de Jefferson.
29 janv—fé

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de mulets, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, action, etc.

Jos. H. Wilmuth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 25,936—En vertu d'un ordre de vente daté 19 janvier 1889, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 276 rue Julie.

4 muiets, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de terre glaise, 2 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Tailors and Lumbermans Exchange.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 janv—30 25 31

ANNONCE JUDICIATRE.
VENTE DE SYNDIC.

Magnifique Magasin et Résidence A deux étages bien situés. Coin des rues Ursulines et Dorgenois.

Nouvellement bâtis et d'un beau style.

—Aussi—

Le grand lot et de choix pour bâtir y est contigu.

Dans l'affaire de
Louis R. Shanks vs ses créanciers.

No. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS.—Groger G. Friedrichs, Encanteur—Bureau: No 176 rue Commune.—SAMEDI, 23 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et rendu dans l'affaire ci-dessus.

1° **L'emplacement commercial, commode et attrayant, et résidence**, coin audessus des rues **Ursulines** et **Dorgenois**, de construction récente, avec terrain en portion de terre, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'Iliet No 342, borné par les rues Dorgenois, St. Philippe, et Ursulines, compté de tout le lot No 21, et d'une partie du lot No 22, mesurant, en mesure américaine, toutes plus ou moins, 60 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue des Ursulines, sur 132 pieds et 3 lignes de profondeur et face à la rue Dorgenois—ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont érigées, dans cette bâtisse moderne nouvellement bâtie en brique à deux étages, recouverte en ardoises, ayant un grand magasin, boutique, cave, etc., à l'avant, au rez-de-chaussée et de beaux appartements à coucher bien aérés et galerie ornée au-dessus, cuisine et chambres à manger, à l'arrière, et autres dépendances, citernes doubles, etc. Situé à la jonction de deux des rues les plus larges et les mieux achalandées de cette ville, au coin de la ville et avec une double ligne de chars urbains allant au marché français et le centre des affaires. Cette offre sera faite en bloc en occasion ou comme placement sûr ou pour une grocerie faire de l'argent, ou une pharmacie ou tout autre département dans le commerce en détail.

Le grand et profond lot pour bâtir qui lui est contigu, situé au coin de la rue Dorgenois, comme il se trouve situé maintenant dans le nouveau Mississippi entre le Canal Harvey et le village de Verbena, propriété de Jos. Comes.

Conditions—Comptant sur les lieux.
O. V. WAGGNER,
Shérif de la Paroisse de Jefferson.
29 janv—fé

ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente de meubles, charrette, coffre-fort en fer, meubles de bureau, action, etc.

Jos. H. Wilmuth vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 25,936—En vertu d'un ordre de vente daté 19 janvier 1889, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le JEUDI, 31 janvier 1889, à 10:30 heures a. m., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Au local No 276 rue Julie.

4 muiets, 4 charrettes, 1 lot de harnais, 1 lot de meubles de bureau et installations, 1 coffre-fort en fer, 9 barils de terre glaise, 2 barils de plâtre, etc., etc., un lot de comptes à recevoir et comptes ouverts; aussi une action du fonds capital du Mechanics and Tailors and Lumbermans Exchange.

Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 janv—30 25 31

ANNONCE JUDICIATRE.
Vente de syndic.

Résidence centrale de choix,

Dans le Deuxième District.

Convenable pour affaires et près des églises, d'écoles, de marchés et des amusements.

Dans l'affaire de Jos. E. Comes vs. ses créanciers.

No 25,137—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

A un long crédit.

PAR C. E. GIRARDEY & CO., W. A. Kernaghan, encanteur— bureau, No 5 rue Carondelet—SAMEDI, 26 février 1889, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 72 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan conformément à un jugement rendu le 4 janvier 1889, et signé le 11 janvier 1889 par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division "C," pour la paroisse d'Orléans, et rendu dans l'affaire ci-dessus, la propriété de ville ci-après décrite, savoir—

Un certain lot de terre situé dans le Second District de cette ville, dans l'Iliet borné par les rues Ste Anne, Tonnaise, Royale et Bourbon, mesurant 32 pieds 3 pouces de face à la rue Dumaine, plus ou moins, sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles, et borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à Caroline Dumaine ou ses héritiers et, de l'autre côté, par la propriété appartenant anciennement à A. Morphy, ou ses héritiers, et, dans le fond, par la propriété appartenant anciennement à Mme Hebert, ou ses héritiers—ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et privilèges y attachés et y appartenant.

Les améliorations comprennent une bâtisse à trois étages d'une bonne construction et convenablement distribués à chaque étage. Elle est connue sous le No 76 de la rue Dumaine et touche à la résidence de M. E. Lavillebeuvre, offrant tout le bien-être de la vie privée de la ville, bien construite et située dans un voisinage respectable. Se recommande à qui cherche un logement supérieur et un placement sûr et avantageux.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur; la balance, s'il y en a, à 1, 2 et 3 ans en billets égaux payables annuellement, garantis par hypothèque sur la propriété vendue, portant intérêt au taux de 7 pour cent par an à partir du jour de la vente, 5 pour cent, honoraires de vente pour les quittances pour forcer la collection du montant des dits billets. L'acquéreur devra tenir les améliorations assurées et endossées à l'ordre du vendeur jusqu'à parfait paiement. Actes de vente pardevant J. G. Lagier, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16janv—16 17 18 19 20—fév2 9 16

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

Propriétés de valeur améliorées.

Dans le Premier District.

No 292 rue Gravier entre St-Pierre et St-Paul.

Nos 106 et 108 rue Howard entre Perdido et Gravier.

Coin des rues Dryades et Lafayette.

No 238 rue Nouvelle-Levée entre South Market et Delord.

Succession de Jean Ferran.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No. 25,512.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 2 mars 1889, à midi, il sera vendu à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "C," daté 17 janvier 1889 et 21 janvier 1889, pour compte de la succession susdite, la propriété décrite ci-après, à savoir—

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situ